



Cocher la case correspondante

**DECLARATION DE POURSUITE D'UNE ACTIVITE DE DIRIGEANT AU SEIN D'UNE
ENTREPRISE ¹**

**DECLARATION DE CUMUL D'ACTIVITE DES AGENTS A TEMPS NON COMPLET OU
EXERCANT DES FONCTIONS A TEMPS INCOMPLET ²**

Le demandeur

NOM : Affectation :
PRENOM : RNE (obligatoire) : (pour les AESH, renseigner le PIAL de rattachement)
Corps/Grade : Discipline :

Vous envisagez :

- Je suis lauréat d'un concours OU je viens d'être recruté en qualité d'agent contractuel, ET j'envisage la poursuite d'activité de gérant.
 J'occupe un emploi permanent à temps non complet ou incomplet ET j'envisage d'exercer une activité privée ³.

Concernant l'entreprise ou l'activité privée

Nom/Raison sociale – adresse	Forme juridique (Joindre les statuts ou projet de statut)	Secteur et branche d'activité :
Fonction exercée dans l'entreprise	Le cas échéant, nature et montant des subventions publiques dont l'entreprise bénéficie	
Je prends note que l'administration peut, à tout moment, s'opposer à l'exercice ou la poursuite de l'exercice d'une activité privée qui porterait atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.		
Je certifie avoir pris connaissance de la législation applicable en matière de cumul et je prends note que la violation des dispositions relatives au cumul donne lieu au reversement des sommes indûment perçues au titre des activités interdites, par voie de retenue sur le traitement.		
Date	Signature du déclarant	

Partie réservée à l'administration

ETAPE 1 - Visa du supérieur hiérarchique avant transmission au service gestionnaire :

Date Cachet et signature :

ETAPE 2 – Visa de l'autorité hiérarchique

Date Cachet et signature

¹ La durée de validité de la déclaration est d'une année renouvelable une fois à compter du recrutement.

² La durée de validité de la déclaration ne vaut que pour l'année scolaire en cours compte tenu de l'évolution des nécessités de service et des changements d'affectation. Par ailleurs, tout changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité exercée à titre accessoire doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

³ L'activité envisagée doit être exercée en dehors des obligations de service et dans les conditions compatibles avec les fonctions occupées.